

sont des centres qui ont pour but d'aider la communauté elle-même et qui emploient des gens de la localité quand ils ont les moyens d'embaucher quelqu'un. Ils s'occupent d'aider les enfants en danger, d'empêcher la dissolution des familles, d'aider les parents en les regroupant et en offrant des activités d'aide mutuelle.

Naturellement, comme dans toute autre circonscription, nous constatons l'apparition d'un grand nombre de mouvements que les gens créent pour répondre à leurs besoins. Ils peuvent peut-être commencer dans certains quartiers; mais ils s'étendent dans les villes, les provinces et dans tout le pays.

On pourrait citer les groupes féminins en exemple. Chose certaine, la conférence spéciale que les femmes ont tenue à Ottawa il y a quelques mois peut être citée comme un magnifique exemple de la capacité qu'ont les groupes féminins de se rassembler en peu de temps. Ces femmes n'ont reçu aucune aide. On leur aurait grandement facilité la tâche si on leur avait accordé des privilèges au niveau des communications téléphoniques et postales et quelques subventions pour les frais de voyages que cette conférence très importante a nécessités.

Nous avons aussi, bien sûr, des groupes de consommateurs. Le dernier est une association très active de gens qui luttent pour protéger leur maison des dangers que peut présenter la mousse isolante d'urée de formaldéhyde. Ils sont en train de former des groupes dans toutes les villes du pays, plus particulièrement à Vancouver, et ils demandent au gouvernement de les indemniser pour les frais qu'ils devront assumer pour faire retirer de leur maison ce matériau isolant dangereux.

Ce sont tous des groupes très dévoués à leur cause qui ont un rôle très important à jouer. Ce sont des associations dignes de foi qui pourraient devenir des sociétés enregistrées et faire la preuve de leur sérieux. Si elles en avaient la possibilité, elles pourraient profiter des déductions et des dégrèvements fiscaux accordés pour les dons qui pourraient leur servir à s'organiser et à remplir leur rôle important. Ces groupes seraient également heureux d'avoir droit au genre d'aide prévu dans ce bill, comme des services téléphoniques et de voyages, et sûrement l'aide qui leur permettrait d'envoyer régulièrement un bulletin à leurs membres et à d'autres personnes pour les renseigner sur les questions qui les intéressent, sur les genres de programmes qu'ils mettent sur pied et sur la nécessité d'agir à différents niveaux de gouvernement.

M. Jarvis: C'est de l'obstruction du NPD! Ils sont contre le bénévolat.

Mme Mitchell: Ce n'est pas une obstruction du NPD.

M. Jarvis: C'en est sûrement une. Elle a déjà duré 20 minutes.

Mme Mitchell: Je suis certes en faveur de ce bill, monsieur l'Orateur.

M. Jarvis: Vous êtes contre le bill.

Mme Mitchell: J'aimerais dire que j'ai amorcé cette mesure en partie, et que j'ai bénéficié de l'appui des députés conservateurs quand leur parti était au pouvoir . . .

M. Jarvis: C'est de l'hypocrisie!

Mme Mitchell: . . . lequel avait mis sur pied un comité du bénévolat qui appuyait sans réserve certains des points que je soulève.

M. Jarvis: Vous n'appuyez pas ce bill.

Organismes de charité

Mme Mitchell: Contrairement à mon collègue ergoteur à ma droite . . .

M. Jarvis: Je n'ergote pas.

Mme Mitchell: . . . mon parti et moi-même sommes en faveur des principes du bill C-233, monsieur l'Orateur. Nous jugeons très important que l'aide en nature qui sera offerte si ce bill est appliqué et si la commission réussit à convaincre le gouvernement de sa nécessité, soit offerte aux groupes d'entraide à bas revenus, aux groupes de consommateurs, aux coopératives sans but lucratif et autres organismes sans but lucratif qui participent parfois à l'action sociale non partisane.

● (1650)

Cela nécessite, en plus de ce bill, une action que cette commission pourrait peut-être entreprendre en vue de faire élargir et peut-être démocratiser l'admission aux avantages offerts par la loi de l'impôt sur le revenu aux organismes de charité. Cela nécessite également une réforme du régime fiscal lui-même, qui a été recommandée dans le cadre du projet d'échange fiscal pour encourager les donations fiscales au profit des organismes qui ont surtout besoin de fonds permanents ainsi que de santé et d'aide en nature.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke Centre): Monsieur l'Orateur, je serai très bref à cause du long discours donné par mon amie qui siège à gauche. Elle a dit que ce bill ne va pas assez loin dans la voie à suivre. Je lui répondrai qu'il vaut mieux se contenter d'une demi-mesure que de consacrer vingt minutes à en démolir une complète.

Je suppose que le gouvernement va enterrer ce bill, du fait que le député de Mississauga n'a pas dit un mot du bill ou des raisons que le gouvernement pourrait avoir de s'y opposer. Considérant la louable initiative prise par mon ami de Waterloo, j'aurais cru que le gouvernement aurait eu au moins la courtoisie de parler de l'objet du bill, pour nous permettre de savoir comment nous orienter plus tard pour faire droit aux objections du gouvernement dans la poursuite des objectifs louables exposés par le député de Waterloo (M. McLean).

Le Canada a beaucoup de chance d'avoir des organismes bénévoles aussi dynamiques. Cela remonte aux députés de la colonie, à l'époque du défrichement pendant laquelle s'est établie cette tradition d'entraide. C'est là une chose très difficile à préserver dans une société comme la nôtre, comme l'a signalé mon ami, le député de Mississauga-Nord (M. Fisher), et particulièrement dans les grandes agglomérations où tout change à une telle allure.

Je voudrais marquer mon appui à un élément du bill en particulier, que je considère comme très important, étant donné les écrasants pouvoirs dont le gouvernement dispose dans notre société actuelle en matière de financement, pour l'appui financier à donner aux organismes de bienfaisance et organismes bénévoles. Les orientations proposées pour modifier le régime des donations aux organismes charitables visent à remplacer partiellement l'assistance financière directe de l'État par une assistance indirecte pour permettre à ces organismes de devenir plus indépendants. S'ils peuvent convaincre nos concitoyens des avantages des services qu'ils désirent offrir, alors ils pourront accomplir leur mission grâce à l'appui de leurs souscripteurs, au lieu de s'en remettre aux gouvernements.